

Ce CTP de rentrée, s'inscrit dans un contexte de craintes au vu du budget 2007, de mobilisations revendicatives tant des enseignants comme les 6 et 28 septembre derniers, que des parents d'élèves, ceux de Chaulgnes et de Saint Eloi en particulier. Dernière touche au tableau, la volonté ministérielle de faire table rase de la recherche et expérimentations pédagogiques qui ne vont pas dans le sens des à priori qu'il s'est lui-même fixés.

Nous ne voulons pas ici développer tous ces points. Seulement deux, le budget et la note de vie scolaire.

Le projet de budget 2007 amplifie les reculs, pourtant historiques, communiqués par M. de Robien en juin dernier.

Pour la première fois, **le budget de l'enseignement scolaire** est présenté en baisse de 0,23%.

L'augmentation de 1,5% « à périmètre constant » invoquée par le ministère ne compense pas les charges dues à l'évolution des prix (1,9% selon l'INSEE). Les annonces pour 2007, l'effet de mesures déjà décidées (augmentations salariales, revalorisation des personnels, effet report des décisions du budget 2006) représentent une charge supplémentaire de près de 2%. C'est donc à une baisse beaucoup plus significative des moyens de l'Education nationale que l'on assiste.

La suppression de 8086 emplois d'enseignement dans le public est, elle aussi, une première.

Le second degré en fait les frais. L'équivalent de 5250 emplois de titulaires sont supprimés, auxquels s'ajoutent les retraits de postes de stagiaires. Les dotations apparentes de 200 emplois pour les Unités Pédagogiques d'Intégration et 100 emplois pour les classes relais nécessitent une ponction supplémentaire d'autant de postes dans les lycées et collèges.

Dans les écoles, 500 postes seulement sont créés pour accueillir 39 500 élèves supplémentaires. Un poste pour 79 élèves ! Cette sous-dotation va accentuer la baisse de la scolarisation des deux ans et celle amorcée en 2006 des enfants de trois ans.

Dans tous les cas, les principales mesures éducatives de la loi d'orientation ne sont pas financées, à commencer par les Programmes Personnalisés de Réussite Educative.

Pour le SE-UNSA, la recherche systématique d'économies est la vraie motivation de ce projet de budget 2007. Le présenter comme une « accentuation de la lutte pour l'égalité des chances » relève de l'escroquerie

intellectuelle.

La note de vie scolaire entre en vigueur cette année. Attribuée trimestriellement aux élèves de la classe de 6e à la classe de 3e, elle sera prise en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet. Elle est fixée par le chef d'établissement sur proposition du professeur principal et du CPE.

Ceci étant précisé, nous voulons ici dire la ferme opposition du SE-UNSA, relative à cette note que nous considérons comme une aberration pédagogique, au moins pour deux raisons :

- le non-respect d'une règle importante impose une sanction et non pas une mauvaise note. On ne respecte pas la loi ou le règlement intérieur de l'établissement parce que "cela rapporte des points..." ;
- une note évalue l'acquisition de connaissances et de compétences et doit donc reposer sur des critères précis, objectifs, mesurables, connus de tous les membres de la communauté éducative. Elle ne peut évaluer des comportements, des attitudes qui nécessitent d'autres formes d'évaluation.

Pour autant le SE-UNSA n'appelle pas au boycott de la note de vie scolaire, dans la mesure où, d'une part, l'attribution de cette note est fixée par le chef d'établissement et non par les enseignants, d'autre part que son institution relève du cadre législatif et qu'enfin, elle fait partie des éléments pris en compte pour la validation du brevet.

Le SE-UNSA encourage les enseignants à ne prendre en compte dans leur avis que les aspects objectifs et mesurables et à veiller à l'équité de traitement entre les élèves.

Nous terminerons cette déclaration en affirmant notre solidarité avec l'Inspecteur, par ailleurs responsable syndical, inquiet pour ses déclarations sur l'apprentissage de la lecture.

Cette mise en cause est d'autant plus choquante que ses propos intervenaient dans le cadre d'un débat et que son contradicteur, lui-même collaborateur du ministre et qui ne défendait pas des positions conformes aux textes en vigueur, n'est l'objet d'aucune remontrance. Cette dissymétrie est révélatrice du climat détestable qui s'est instauré depuis que le ministre développe des positions personnelles sur l'apprentissage de la lecture et qu'il exige des cadres de l'éducation qu'ils répercutent son opinion et non les textes réglementaires. Un intervenant auprès de l'ESEN (Ecole Supérieure de l'Education Nationale) a déjà fait les frais de cette approche sommaire.

Pour l'UNSA Education, le ministre se livre à ce que nous appelons du « populisme éducatif », notamment en matière d'apprentissage de la lecture, de nature à mettre en grande difficultés les enseignants vis à vis des parents.